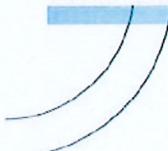


Ville de  
**Pont-Audemer**

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



## DÉCISION DU MAIRE

### RÉSEAU D'INITIATIVES SOLIDAIRES ET POPULAIRES "ÇA IRA"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

**VU** l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

**VU** l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Didier BAILLEUL représentant du Réseau d'Initiatives Solidaires et Populaires « Ça ira » à utiliser la salle de La Risle le mercredi 17 décembre 2025 en vue d'accueillir : « une réunion d'information et renouvellement des adhésions »

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer la convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle de La Risle, située 13 rue des Carmes,

**Le Maire décide de** signer avec le Réseau d'Initiatives Solidaires et Populaires « Ça ira » une convention de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle de La Risle,  
La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 26 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

